

BILLS N'AYANT PAS PASSE—*Suite.*LOI DU SERVICE CIVIL—*Suite.*

M. Cockshutt—Etude devrait pas être limitée à Ottawa—8018; réclamations partout—8018; nécessité de conserver bons employés 8018.

Motion adoptée, bill retiré—8018.

## LOI DES TERRES FÉDÉRALES.

Hon. F. Oliver—Dépose bill (n° 21) modification et refonte de la loi des Terres Féderales—727.

1re lecture—727.

Hon. Oliver—Propose 2e lecture—4819; historique de la législation quant aux terres de l'ouest—4890; dernière refonte, 1886—4820; depuis, législation ajoutée tous les ans—4820; bill actuel, révision et modification—4820; nécessité de modification causée par libération des sections impaires primitivement réservées pour subventions de chemin de fer—4821; gouvernement a décidé de cesser subventions en terres aux chemins de fer—4821; chemins de fer ayant gagné subventions ont fait leur choix; section impaires non choisies sont revendues à l'Etat qui va les mettre en vente—4821; suppression de certaines dispositions venues inutiles avec progrès colonisation—4821; arpentages forment loi à part—4821; suppression des certificats, explications—4822; réserve pendant un an d'un homestead pour tout jeune homme âgé de dix-huit ans qui en fait la demande—4822; garantie de priorité dans inscription en télégraphiant de sous-agence à agence—4822; concession de coupe de bois sur superficie d'un mille ou d'un demi-mille carré—4823; autorisation pour concessionnaire de homestead de résider avec autre que père ou mère: soit père, mère, sœur ou fille—4824; restriction du rayon dans lequel un concessionnaire peut résider en dehors de son homestead—4824; émission de titre aux héritiers d'une personne décédée ou au gardien d'un claim sans obligation de remplir par procuration condition de résidence—4824; idem pour impotents ou invalides—4825; paiement des recherches et études pour terrains forestiers au découvreur s'il ne peut acquérir par suite de surenchère—4826; le droit de préemption—4826; les sections paires adjacentes à des sections impaires que le colon pouvait acquérir des chemins de fer sont presque toutes concédées—4826; le grand attrait pour colon de pouvoir se procurer deux sections adjacentes, une de homestead et une de chemin de fer va disparaître—4826; impossible de s'en tenir à la règle d'offrir sections paires et impaires à l'inscription de homestead seulement—4826; bill propose faire une classe de sections paires ou impaires—4826; propose offrir section adjacente aux mêmes conditions que celles faites aux colons établis sur homesteads gratuits—4826; espère de cette façon maintenir état de chose existant au delà zone affectée aux concessions de chemins de fer—4826; stimuler courant d'immigration—4826; sections impaires ainsi retournées à la couronne représentent 40,000,000 acres—4827; non arpentées—4827; délimitation de la région—4827; disposition s'applique seulement aux sections non-aliénées—4829; le

BILLS N'AYANT PAS PASSE—*Suite.*LOI DES TERRES FÉDÉRALES—*Suite.*M. F. Oliver—*Suite.*

droit de préemption n'existe pas sur les terres de chemins de fer—4829; seule compagnie n'ayant pas choisi toutes ses terres est la Canadian Northern pour son chemin de fer Baie d'Hudson, et celui du sud du Manitoba—4830; a droit à une concession pour la construction de son chemin de fer jusqu'à rivière Saskatchewan—4830; bien que le gouvernement ait le droit d'aliéner 12,000 acres par mille pour construction au nord de la Saskatchewan, jusqu'à la baie d'Hudson, pas de terres réservées et gouvernement n'entend pas accorder cette concession—4830; différence entre politique libérale et conservatrice quant aux subventions de chemins de fer—4835; sous le régime des concessions de terres aux chemins de fer 3,918 milles de chemin de fer ont été construits, entraînant aliénation de 32,000,000 d'acres de terre—4833; sous les libéraux 4,938 milles sont construites ou en construction et n'ont pas nécessité l'aliénation d'un seul acre de terre—4834; le changement de politique permet d'ouvrir à la colonisation 40 millions d'acres qui seraient, si les conservateurs étaient au pouvoir entre les mains des compagnies et les colons seraient tenus de payer le prix qu'ils paient aux compagnies—4834; une évaluation raisonnable des 32,000 acres qu'ont reçues les compagnies met à \$192,000,000 ce qu'ont coûté à la population du N.-O., les 3,000 milles de voies ferrées construites par les conservateurs—4835; détail des subventions accordées sous l'ancien régime—4836; privilège de préemption sur section impaire accordé aussi au colon établi déjà et ayant obtenu ses lettres patentes, qui n'a pas pu acquérir dans la zone des chemins de fer, section adjacente—4836; pas d'effet rétroactif, nouveau privilège accordé—4836; celui qui a déjà obtenu une deuxième section en vertu de la loi de 1892 pourra encore se prévaloir de cette disposition—4839; disposition spéciale pour résérer les droits du Canadian Northern jusqu'à ce que sa ligne atteigne rivière Saskatchewan—4840; simple maintien de la disposition législative existante pour montrer que le gouvernement n'entend pas étouffer proposition de construction de chemin de fer jusqu'à la Baie d'Hudson—4840; sentiment de l'ouest en faveur de la construction du chemin—4840; en présence dépenses actuelles gouvernement ne se croit pas autorisé à gréver budget des dépenses de cette ligne—4840; cependant croit que le pays approuverait que les fonds provenant de l'aliénation des sections impaires ou des terres de préemption soient employés à solder frais d'assistance à construction chemin de fer Baie d'Hudson—4840.

M. T. Greenway—Devoir désagréable à remplir—4841; tenu de critiquer le bill—4841; adverse aux limitations des pouvoirs du ministre—4841; tous les cas doivent être réglés suivant propre mérite—4841; depuis loi de 1874 tous les changements faits à loi des terres ont été pour le pire—4841; loi de 1892 accordant 2e home-